



SERVICES A LA POPULATION

2 JUIN

Réouverture de la Mairie
uniquement sur RDV

DES MESURES DE SÉCURITÉ

Les bureaux ont été adaptés, chaque agent sera équipé de matériel de protection, la circulation au sein de l'accueil sera stricte. Une signalétique spécifique rappelant les gestes barrières et les distanciations physiques à respecter sera installée avant la réouverture.

Après 6 mois de travaux et 2 mois de confinement, le service de l'accueil quitte les locaux provisoires de la rue Dutems pour réintégrer l'hôtel de Ville, rue Nationale.

Compte tenu de l'épidémie du CORONAVIRUS, et afin de pouvoir rouvrir la mairie en toute sécurité à la fois pour les administrés et les agents municipaux, nous mettons en place des mesures de précaution sanitaire spécifiques. Cette réouverture sera effective à partir du 2 juin mais dans un premier temps uniquement sur rendez-vous avec un intervalle de 30 minutes entre chaque administré. Les services vont rappeler les habitants qui avaient sollicité la mairie depuis ces 2 derniers mois.

Pour vos démarches administratives ou autres demandes, vous avez également la possibilité de prendre un rendez-vous soit par téléphone au 02 54 81 40 80 ou bien sur le site Internet de la Ville www.mer41.fr dans la rubrique « Espace citoyen ».

SOLIDARITE

Personnes dites vulnérables

Faites-vous connaître auprès du CCAS

Durant la crise sanitaire, le CCAS, a été en contact régulier auprès des administrés inscrits sur le fichier des personnes dites vulnérables.

ATTENTION : Nous vous informons que l'inscription n'est pas automatique en cas de détention d'une carte d'invalidité ou une aide à domicile.

Vous pouvez vous inscrire si vous êtes âgé de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans reconnu inapte au travail ou si vous êtes en situation d'handicap.

Il est important de vous faire connaître et de prendre contact avec le CCAS si vous souhaitez être enregistré pour être moins isolé en cas de déclenchement du plan canicule ou d'autres événements.

Contact : ccas@mer41.fr ou 02 54 81 40 80

PLAN CANICULE

Le CCAS veille sur vous

Personnes âgées, handicapées,
faites-vous recenser auprès du
CCAS ou de l'accueil de la mairie



En cas d'alerte canicule, vous serez contacté régulièrement.

Renseignement complémentaire ou inscription
auprès du CCAS au 02 54 81 40 80 ou sur le site www.mer41.fr

Tel. 02 54 81 40 80



— URBANISME —

Pour vos dossiers d'urbanisme, vous pouvez faire parvenir vos demandes, pièces et autres justificatifs soit en **les déposant dans la boîte aux lettres de la mairie ou bien l'envoyer** par courrier au Service de l'Urbanisme – Mairie de Mer, 9 route Nationale, 41500 MER.

— SCOLAIRE —

Depuis le 12 mai, les enfants ont repris le chemin de l'école encadrés par des mesures très strictes imposées par le gouvernement. L'organisation mise en place n'est valable que pour le mois de mai, dans l'attente des directives ministérielles qui arriveront début juin.

Il a d'abord été primordial d'établir un état des lieux des ressources mobilisables en personnel de la collectivité, du nombre d'enseignants présents, du nombre d'enfants à accueillir et des salles nécessaires à l'accueil des élèves. A partir de là, il a fallu se conformer aux exigences du protocole sanitaire et du code du travail. Cependant, malgré tous les écueils rencontrés, grâce au travail collaboratif, conséquent mais nécessaire, mené entre les directeurs et le service scolaire, cette période très intense de préparation de la part de tous les intervenants a permis d'assurer aux écoliers une reprise de l'école dans les meilleures conditions possibles.

Par exemple, chaque école a délimité des zones par classe dans les cours d'école et des axes de circulation afin de respecter la distanciation physique et éviter le brassage des enfants. Ces mêmes délimitations sont également appliquées sur les temps périscolaires. Cohérence et bon sens sont les maîtres mots de ce travail partenarial.

Rappel : Les transports scolaires ainsi que la restauration scolaire sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

— EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS —

Le fonctionnement normal de la médiathèque sera progressivement remis en service en fonction des mesures de précautions dictées par le gouvernement. Les élus et les services travaillent sur un dispositif spécifique pour rendre les ouvrages, DVD ou CD empruntés avant le confinement. Ne vous inquiétez pas les délais de retour ont été prolongés.

Compte tenu de la fermeture du Parc de la Corbillière en raison des travaux sur les terrains de tennis, **le Musée reste fermé** par sécurité.

Concernant le complexe sportif, un sondage a été réalisé auprès des clubs et associations afin de définir un protocole dans la perspective d'une réouverture.

BRÈVES

Point sur les masques

La mairie de Mer accompagnée de 98 bénévoles ont commencé leur atelier couture le mardi 28 avril.

Au total, 71 bénévoles à l'espace culturel pour mesurer, couper, assembler, piquer, emballer, soit 844 demi-journées et toujours nos 27 bénévoles couturières à domicile.

Au total cela représente 7600 masques dont 5132 qui ont été acheminés par la municipalité dans les boîtes aux lettres. C'est toujours motivées que nos équipes bénévoles ont enchaîné sur la confection de masques pour le conseil départemental, dont 800 déjà livrés !

Une équipe, active dans la bonne humeur et le respect des gestes barrières.

L'offre médicale s'étoffe ouverture d'un cabinet d'ophtalmologie

C'est officiel ! un cabinet d'ophtalmologie va ouvrir à Mer. Situé au 75 rue Jean & Guy Dutems, le cabinet ouvrira le 2 juin.

Pour prendre rendez-vous sur orleans-ophtalmo.com/centre-mer/ ou au 04 82 78 01 43.

Pour toutes autres demandes au 02 36 23 68 70 ou secretariat.mer@orleans-ophtalmo.fr

La Police Municipale s'équipe d'un appareil de mesure de la vitesse

Depuis la mi-mai 2020, la Police Municipale est équipée d'un cinémomètre de dernière génération.

Cet appareil très maniable et très rapide à mettre en service permettra aux agents de la Police Municipale de procéder à des contrôles de vitesse sur l'ensemble des rues de la commune de MER.

Dans un premier temps ces contrôles auront un but préventif. Pour rappel, les agents sont habilités à relever toutes les infractions au code de la route.

— TRAVAUX —

VOIRIES

Une campagne de bouchage de trous sur les routes a été lancée dans plusieurs secteurs de la Ville.



RUE PIERRE LOISON

Depuis fin avril, la municipalité a entrepris des travaux de réfection de la bande de roulement et de bouchage des nids de poule dans la rue. Réalisés en deux sections comprises, d'abord entre la rue Jacques BIZERAY et Sergent BERNARD puis entre la rue Sergent BERNARD et le débouché de la rue AGRIPPA D'AUBIGNÉ, ils ont permis de répondre à la nécessité de maintenir un bon niveau de sécurité aux usagers.

AVENUE MAUNOURY

L'entreprise COLAS va reprendre les travaux, sans co-activité, le 28 mai sur la partie comprise entre la gare SNCF et la Place de la Halle. Le stationnement sera donc interdit sur la place de la Halle.



GENDARMERIE

Les travaux ont été relancés le 25 mai.

ET AUSSI

LES ESPACES VERTS

Compte tenu de la longue période printanière passée en confinement, la végétation s'est très fortement développée partout dans Mer. Nous vous remercions de votre patience car il faut du temps pour que l'entretien des espaces verts soit terminé par les équipes des services techniques.

TERRAIN DE TENNIS

La réfection des courts de tennis a redémarré et devrait être achevée courant juin.

DECHETTERIE

Réouverture partielle par le SIEOM

Depuis le 4 mai, la déchetterie est ouverte partiellement et uniquement sur RDV par le biais d'une plateforme internet mise en place pour l'occasion.

C'est simple

Il vous suffit de renseigner si vous êtes un particulier ou un professionnel ainsi que votre code postal en l'occurrence 41500, sélectionnez Mer puis sur « Commencez » et laissez vous guider.

Lien vers la plateforme

www.rdv-decheterie.fr/connexion.action

Vous pouvez également appeler le SIEOM au 02 54 81 41 38 qui effectuera la prise de rdv pour vous.

Retrouvez toutes les informations utiles en ligne sur le site Internet www.sieom-mer.fr et relayées sur le Facebook ([sieom mer](https://www.facebook.com/sieommer)).

DECONFINEMENT

Belle affluence et succès pour le marché du terroir

Le 17 mai dernier s'est tenu le traditionnel marché du terroir qui avait été suspendu pour cause de confinement.

18 commerçants ont répondu présents à l'appel de la municipalité. Une très belle affluence et les sourires se sont devinés derrière les masques des commerçants de voir du monde dans la rue Dutems sont autant de satisfactions pour la Ville !



RAPPEL

Stop aux bruits inutiles

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

› Bruits de chantier

Ils sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

› Appareils bruyants (musique...), outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi

De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

› Tapage nocturne

Entre 22h et 7h du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe. Code pénal : R 623-2 (450€ ou plus)